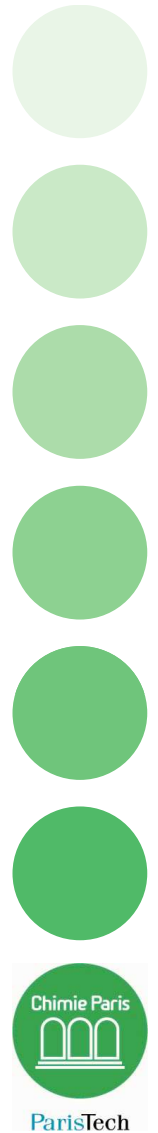




Quelques pistes pour se loger à Paris



• Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP)

La Cité Internationale Universitaire de Paris accueille chaque année 10 000 étudiants, chercheurs, artistes et sportifs de haut niveau dans ses 40 maisons.

• Conditions d'admission :

Pour pouvoir demander un logement à la Cité internationale, vous devez être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en Île-de-France et préparer un diplôme au minimum de niveau master 1 ou équivalent.

Si votre nationalité est représentée par une maison de la Cité internationale, renseignez-vous auprès d'elle.

Remplissez le formulaire de demande d'admission :

<http://workflow.ciup.fr/citeu/site/login.php>

Contact : 17, bd Jourdan 75014 Paris (RER et tramway Cité universitaire)

+33 1 44 16 64 00

<http://www.ciup.fr/fr>



• Centre Régionale des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de Paris (CROUS) est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants de l'académie de Paris. Ses services, destinés aux 300 000 étudiants de l'académie, sont présents sur 80 sites dont 38 résidences universitaires. Les logements sont attribués en priorité aux étudiants boursiers à partir d'un niveau Licence 3 (L3).

Dossier à demander entre le 15 janvier et le 30 avril. Plus d'informations sur :

<http://www.crous-paris.fr/index.asp?lang=1&test=2>

Rubrique « Vous loger »

- Et en particulier :

<http://www.crous-paris.fr/article.asp?idcat=AAG>

Pages concernant les étudiants étrangers BGF-BGE, Erasmus et hors programmes d'échange



• Foyers

Les foyers proposent des chambres ou parfois des studios sur Paris ou en région parisienne.

Quelques sites à consulter:

- Foyers d'étudiants:

<http://www.pariserve.tm.fr/logement/foyer.htm>

- L'Union Nationale des maisons d'étudiants (UNME) : association sans but lucratif créée en 1969 à l'initiative de responsables de Maisons d'Étudiants.

<http://www.unme-asso.com/index.html>

- L'Association pour le logement des jeunes travailleurs (ALJT)

<http://www.aljt.com/pages/fr/index.html>

- L'Association des résidences et des foyers de jeunes (ARFJ)

<http://www.arfj.asso.fr/>



• Colocation

La colocation ou location en commun est de plus en plus utilisée car elle présente l'avantage de partager les frais de location d'un appartement avec d'autres étudiants: une solution souvent moins coûteuse et qui permet de loger dans des appartements plus grands.

Quelques sites internet à consulter :

<http://www.appartager.com/>

<http://www.colocation.fr/>



• Résidences privées

Les résidences étudiantes privées sont ouvertes à tous. Il s'agit pour l'essentiel de logements récents (souvent meublés) allant du studio au T2, dans des résidences dotées de nombreux services: cafétéria, laverie, salle de sport...

Attention ! Pour réserver un logement il faut monter un dossier comportant par exemple : copie de la pièce d'identité (en cours de validité), carte étudiante, RIB, une assurance multirisque habitation souscrite pour le logement et les biens personnels...

Un garant (ou personne qui devra payer votre loyer et les charges si vous ne pouvez pas le faire) peut être demandé. Il faudra ajouter certains documents au dossier : copie de la pièce d'identité (en cours de validité), contrat de travail, avis d'imposition, ...

Quelques sites internet :

<http://www.residence-services.comadim.fr/>

<http://www.estudines.com/>

<http://www.adele.org/>

<http://www.nexity-studea.com/> ou www.nexity.fr

<http://www.campusea.fr/>



• Logements solidaires

⌘ Le projet « Un toit, deux générations » entend développer une forme de relation intergénérationnelle originale, en offrant à des étudiants qui le souhaitent la possibilité d'être hébergés chez une personne âgée. Cette démarche solidaire a pour but de favoriser un enrichissement mutuel pour chaque partie à travers une meilleure connaissance de l'autre.

<http://www.famidac.fr/article123.html>

⌘ L'action du PariSolidaire repose sur une idée toute simple : loger des étudiants (des jeunes travailleurs ou des demandeurs d'emploi) de moins de 30 ans à la recherche d'un logement chez une personne âgée disposant d'une chambre libre à son domicile. Cette cohabitation se veut conviviale sans rapport de subordination entre les personnes concernées

<http://www.leparisolidaire.fr/wp/>

Et plus particulièrement consultez la rubrique :

<http://www.annonceetudiant.com/>



- Offres de logements locatives

A consulter :

<http://www.seloger.com/>

<http://www.pap.fr/>

<http://www.leboncoin.fr/>



• Aides au logement

Cette aide est calculée en fonction du montant du loyer et des ressources de l'étudiant. Elle n'est pas automatique et elle est calculée au cas par cas.

Pour bénéficier de l'aide au logement, assurez-vous de remplir les conditions suivantes :

1-Disposer de votre logement pour pouvoir indiquer votre adresse et le montant de votre loyer

2-Etre inscrit au régime obligatoire de Sécurité sociale étudiante

3-Etre titulaire d'un compte bancaire en France, car l'aide est versée chaque mois directement à son bénéficiaire

4-Effectuer une déclaration (dites "déclaration d'impôt" ou "déclaration de revenus") auprès de l'administration fiscale française, même si vous n'avez perçu aucun revenu au cours de l'année écoulée

• Aides au logement (suite)

Vous pouvez bénéficier d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sous réserve de remplir les conditions. Le dossier doit être montré très rapidement à votre arrivée car les délais d'obtention sont assez longs.

Pour les élèves étrangers le Welcome service for foreign students situé dans la maison internationale de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) peut vous aider dans vos démarches.

Pour plus d'informations :

www.caf.fr



• Aides au logement (suite)

Le loca-pass permet de se faire aider pour :

α avancer le dépôt de garantie (l'équivalent de 2 mois de loyer au propriétaire)

α bénéficier d'un garant de paiement, l'organisme se prête caution auprès du propriétaire

Le loca-pass est ouvert aux étudiants de toutes nationalités (-30 ans, jeunes salariés, boursiers).

Pour plus d'informations :

<http://www.aidologement.com/1-logement/locapass-caution-la-garantie-locative.asp>



• Aides au logement (suite)

• Pour soutenir les étudiants boursiers qui ne parviennent pas à accéder à une résidence sociale étudiante et doivent trouver un appartement dans le parc privé, la ville de Paris propose une nouvelle aide d'un montant forfaitaire de 900 €. Cette prestation doit permettre aux étudiants de faire face aux frais inhérents à toute 1ère installation comme par exemple le dépôt de garantie (700 € en moyenne) l'achat d'électroménager, de meubles...

Le dispositif sera disponible pour les étudiants parisiens à partir de la mi-avril.

Pour plus d'informations :

http://www.paris.fr/accueil/logement/l-aile-un-coup-de-pouce-aux-etudiants-qui-s-installent/rub_9649_actu_113532_port_23745

- Encore plus d'informations

✕ A consulter aussi pour avoir de nombreuses informations sur les logements et la vie en France, etc. :

<http://www.campusfrance.org/fr/page/trouver-un-logement>

<http://www.cnous.fr/index.php>



• Bureau Des Elèves (BDE)

N'hésitez pas à contacter également l'équipe du Bureau des Elèves de Chimie ParisTech. Ils pourront vous aider dans vos démarches et vous communiquer les offres de logement dont ils auraient connaissance.

Contact :

bde@chimie-paristech.fr





Direction des Relations Internationales
Chimie ParisTech
Juin 2012